

Le rôle de l'enseignant ressource* au secondaire



1

Introduction

2

Définition du rôle

3

Aide aux élèves
ayant des difficultés
de comportement

4

Fournir l'encadrement

5

Collaboration pour
assurer le soutien scolaire

6

Glossaire

7

Bibliographie

Document informatif à l'intention
du personnel enseignant
du secondaire oeuvrant dans
le secteur anglophone



Cette oeuvre est placée sous une licence Creative Commons -
Pas d'utilisation commerciale - Pas de modification 4.0

L'utilisation du genre masculin a été adopté afin de faciliter
la lecture et n'a aucune intention discriminatoire.

* À noter : *Enseignant ressource* est le terme adéquat tel qu'employé
dans la Convention collective provinciale.

Introduction

Ce document d'information décrit le rôle de l'enseignant ressource au secondaire dans le secteur anglophone. Il est le résultat de diverses consultations avec les syndicats locaux, les comités provinciaux et le personnel enseignant. Basé sur ses consultations, il est apparu nécessaire de clarifier le rôle et d'élaborer un document d'information provincial. Le document comprend trois grandes sections :

- Aide aux élèves ayant des difficultés de comportement
- Encadrement
- Collaboration pour assurer le soutien scolaire¹

Chaque section représente un élément essentiel du rôle.

Au niveau secondaire, les postes d'enseignant ressource sont attribués par le ministère de l'Éducation du Québec et répartis dans les commissions scolaires anglophones de la province². Les enseignants qui occupent cette fonction apportent un soutien aux élèves à risque et à ceux ayant un handicap, des difficultés d'adaptation sociale ou des difficultés d'apprentissage, ainsi qu'un soutien aux enseignants³. L'objectif de ce document est d'expliquer le rôle de l'enseignant ressource au secondaire et de fournir des ressources supplémentaires afin que les élèves et les enseignants puissent bénéficier pleinement de ce soutien.

L'élaboration de ce document est basée sur des ressources et sur la législation qui régit notre système éducatif, notamment :

- *La Loi sur l'instruction publique du Québec*
- Les documents du MEQ
- La Convention collective provinciale

Pour un accès efficace, tous les documents référencés et leurs liens Internet figurent dans la section Bibliographie et documents complémentaires. Divers termes sont marqués d'un astérisque (*) et définis dans le glossaire. L'objectif est de favoriser une compréhension commune des termes utilisés.

Voici quelques exemples d'utilisation de ce document :

- Pour clarifier les éléments de soutien associés au rôle de l'enseignant ressource
- Pour maximiser l'efficacité de ce service de soutien aux élèves et aux enseignants au secondaire.
- Pour guider les nouveaux enseignants débutants dans leur fonction.
- Dans le cadre d'une présentation visant à clarifier le rôle de l'enseignant ressource.
- Pour amorcer la conversation pour aider à définir les rôles de l'enseignement collaboratif.
- En complément des ressources de la commission scolaire visant à soutenir l'élève ayant des besoins particuliers, comme un manuel ou une politique.
- Pour discuter de l'orientation de ce service au niveau de l'école par l'intermédiaire du conseil des enseignants.

¹ Entente provinciale 2020-2023; 8-11.04

² Entente provinciale 2020-2023; Annexe XXIX

³ Entente provinciale 2020-2023; Annexe XXIX; 8-11.04

Définition du rôle

Un enseignant ressource* a deux rôles :

- Il s'agit d'un enseignant d'une matière régulière
- Il est libéré d'une partie de sa tâche pour réaliser les fonctions d'un enseignant ressource⁴.

À titre d'enseignant ressource, il se concentre sur les éléments du bien-être des élèves et sur la réussite générale⁵. Afin de répondre aux besoins individuels des élèves⁶ et d'éviter le décrochage⁷, l'enseignant ressource choisit et met en place les mesures de soutien appropriées dont ils peuvent avoir besoin.

L'enseignant ressource collabore avec l'équipe-école⁸, travaille avec des groupes réguliers⁹, et fournit des éléments de stratégies de prévention et d'intervention précoce en :

- Aidant les élèves ayant des difficultés de comportement.
- Fournissant un encadrement pour soutenir les élèves ayant des besoins variés.
- Assurant le suivi académique et le soutien* dans les divers domaines de la vie scolaire¹⁰.



Les trois éléments de soutien (énumérés ci-dessus) qu'un enseignant ressource peut fournir sont importants à considérer pour apporter un soutien personnalisé et favoriser la réussite de chaque élève. Le soutien doit être flexible et disponible en fonction des besoins des élèves. L'orientation de ce service¹¹ peut être discutée par l'organisme de participation des enseignants au niveau de l'école (Conseil des enseignants).

4 Entente provinciale 2020-2023; 8-11.02; 8-11.03; 8-11.05

5 Entente provinciale 2020-2023; 8-11.04

6 Entente provinciale 2020-2023; 8-2.01

7 MEQ Tous ensemble pour la réussite scolaire

8 Entente provinciale 2020-2023; 8-2.01b)

9 Entente provinciale 2020-2023; 8-11.02

10 Entente provinciale 2020-2023; 8-11.04

11 Entente provinciale 2020-2023; 8-11.04

Aide aux élèves ayant des difficultés de comportement

L'enseignant ressource peut aider les élèves ayant des difficultés de comportement¹² notamment :

- Les élèves sous-réactifs¹³
 - Les élèves démontrant une peur excessive;
 - Les élèves désintéressés
 - Les élèves démontrant un comportement de retrait¹⁴.



Comportement sous-réactif :

Il est important de se rappeler que ces élèves peuvent être timides, introvertis ou isolés, et qu'à cause de cela, leurs besoins peuvent être facilement négligés¹⁵.

- Les élèves surréactifs¹⁶
 - Élèves posant des actes agressifs
 - Élèves manifestant des crises émotionnelles.
 - Élèves présentant un comportement oppositionnel¹⁷.



Comportement surréactif :

Ces élèves peuvent rencontrer des difficultés en raison d'un incident personnel, de problèmes familiaux ou de toxicomanie, par exemple. Leurs difficultés de comportement peuvent se manifester de différentes façons¹⁸.

¹² Entente provinciale 2020-2023; 8-11.04

¹³ Entente provinciale 2020-2023, Annexe XXXI

¹⁴ Entente provinciale 2020-2023, Annexe XXXI

¹⁵ Référentiel APEQ : les élèves à risque et HDAA destiné au personnel enseignant dans le secteur anglophone

¹⁶ Entente provinciale 2020-2023, Annexe XXXI

¹⁷ Entente provinciale 2020-2023, Annexe XXXI

¹⁸ Référentiel APEQ : les élèves à risque et HDAA destiné au personnel enseignant dans le secteur anglophone

Encadrement

L'enseignant ressource peut fournir un encadrement de la manière suivante :

Promouvoir l'épanouissement personnel et social en aidant les élèves à¹⁹ :

- Établir des relations positives²⁰.
- Résoudre les conflits.
- Reconnaître leurs forces et leurs faiblesses personnelles.
- Demander de l'aide pour soi ou pour les autres.
- Faire des choix de vie sains.
- Gérer les émotions et le stress.
- Élaborer des stratégies pour résister aux influences négatives²¹.
- Etc.

Encourager les élèves à prendre la responsabilité de leur propre éducation²² :

- En offrant du mentorat ou en organisant l'assistance par les pairs²³.
- En fixant des objectifs réalisables avec les élèves²⁴.
- En fournissant un soutien en petits groupes/individuel²⁵.
- En aidant les élèves à adopter des méthodes de travail efficaces, en :
 - Rassemblant le matériel nécessaire.
 - Choisisant les moyens appropriés pour atteindre les objectifs.
 - Planifiant le travail à effectuer et en s'assurant qu'il est fait à temps²⁶.
 - Remettant les travaux en classe²⁷ et les devoirs dans les délais prévus.²⁸

¹⁹ Entente provinciale 2020-2023, 8-7.01a)

²⁰ MEQ: Référentiel de compétences professionnelles - Profession enseignante.

²¹ MEQ ÉKIP : Santé, bien-être et réussite éducative des jeunes

²² Convention collective provinciale 2020-2023; 8-7.01

²³ Référentiel APEQ : les élèves à risque et HDAA destiné au personnel enseignant dans le secteur anglophone

²⁴ Référentiel APEQ : les élèves à risque et HDAA destiné au personnel enseignant dans le secteur anglophone

²⁵ Convention collective provinciale 2020-2023; 8-7.01 (a)

²⁶ MEQ: Chapitre 3 - Les compétences transversales : Programme de formation de l'école québécoise, premier cycle du secondaire; MEQ: Chapitre 3 - Les compétences transversales : Programme de formation de l'école québécoise, deuxième cycle du secondaire

²⁷ MEQ: Chapitre 3 - Les compétences transversales : Programme de formation de l'école québécoise, premier cycle du secondaire; MEQ: Chapitre 3 - Les compétences transversales : Programme de formation de l'école québécoise, deuxième cycle du secondaire

²⁸ Référentiel APEQ : les élèves à risque et HDAA destiné au personnel enseignant dans le secteur anglophone

Collaboration avec les enseignants pour assurer le soutien scolaire

En collaborant avec l'enseignant, l'enseignant ressource peut fournir :

- Des stratégies de prévention et d'intervention précoce²⁹
- Un enseignement différencié grâce :
 - à la flexibilité pédagogique (pour tous les élèves);
 - aux adaptations du programme scolaire (pour certains élèves);
 - aux modifications des attentes du PFEQ:
 - ◇ Avec le soutien de l'équipe-école et pour les quelques élèves qui respectent les critères de modification du PFEQ³⁰.



La prévention et l'intervention précoces sont essentielles pour assurer la réussite scolaire³¹. L'approche non catégorielle, en place depuis 2005, est un mécanisme provincial visant à garantir que les élèves reçoivent du soutien en temps opportun. Dans le cadre de cette approche, il n'est pas nécessaire pour les élèves de se soumettre à une évaluation diagnostique pour recevoir des services³².

Le soutien scolaire peut être fourni en collaborant avec les enseignants pour aider :

- Les élèves ayant un handicap, en difficulté d'adaptation sociale ou ayant des difficultés d'apprentissage dans des groupes réguliers.
- Les élèves entrant au secondaire avec un an de retard³³.
- Les élèves à risque³⁴.

L'enseignant ressource peut collaborer et soutenir les enseignants et les élèves :

- En se tenant à jour et en mettant en commun les pratiques fondées sur des données probantes.
- En créant et en fournissant du matériel adapté.
- En évaluant certaines compétences afin de fournir des informations pertinentes sur le progrès des élèves.
- En planifiant et en enseignant des leçons visant à répondre aux besoins des élèves en difficulté³⁵.
- En communiquant des stratégies de gestion de classe ou d'interventions.
- En adaptant les méthodes d'enseignement³⁶.
- En partageant des stratégies d'apprentissage et d'enseignement efficaces avec d'autres enseignants dans divers contextes.
- Etc.

29 Entente provinciale 2020-2023; 8-9.01

30 MEQ 2021: Différenciation pédagogique : Soutenir tous les élèves pour favoriser leur réussite éducative

31 Entente provinciale 2020-2023; 8-9.01

32 Entente provinciale 2020-2023; 8-9.06 - 8-9.07

33 Entente provinciale 2020-2023; 8-11.04

34 Entente provinciale 2020-2023, Annexe XXIX

35 MEQ: Référentiel de compétences professionnelles - Profession enseignante

36 Entente provinciale 2020-2023; 8-11.04

5.1

Collaboration avec les enseignants pour assurer le soutien scolaire



L'enseignant ressource peut collaborer avec l'équipe-école pour discuter des besoins et des progrès des élèves³⁷ par le biais de :

- Entretiens entre parents et enseignants.
- Réunions de transition*.
- Réunions des comités ad hoc*.
- Réunions du département.
- Réunions concernant l'orientation des services de ressources*.
- Comité EHDAA au niveau de l'école.
- Réunions au sujet des plans d'intervention (PI).



L'enseignant ressource n'est pas chargé de superviser le processus ad hoc et du PI. L'enseignant ressource, avec la direction de l'école, le(s) enseignant(s) concerné(s) et les professionnels non enseignants, peut aider à élaborer le PI³⁸.

Après avoir consulté le dossier confidentiel ou un professionnel non enseignant, l'équipe-école, travaillant avec les élèves qui ont besoin d'un PI, doit collaborer avec les parents et les élèves (lorsque cela est possible) pour faire les recommandations nécessaires afin que le plan soit clair et que les interventions soient efficaces³⁹.

Le rôle de l'enseignant ressource au secondaire, dans le processus ad hoc et du PI, est collaboratif. Il peut participer à l'évaluation des capacités et des besoins des élèves, proposer des mesures d'intervention précoce, des objectifs et des stratégies d'apprentissage, ainsi que des stratégies d'enseignement⁴⁰.

³⁷ Entente provinciale 2020-2023; 8-2.01

³⁸ *Loi sur l'instruction publique du Québec*; Entente provinciale 2020-2023; 8-9.06, 8-9.07, 8-9.08

³⁹ Entente provinciale 2020-2023; 8-9.08 et Référentiel APEQ : les élèves à risque et HDAA destiné au personnel enseignant dans le secteur anglophone

⁴⁰ Entente provinciale 2020-2023; 8-9.08; MEQ 2021: Pistes pour la démarche du plan d'intervention

Glossaire

Enseignant ressource

Contrairement à l'*enseignant-orthopédagogue du primaire*, l'enseignant ressource du secondaire n'appartient pas à une catégorie spéciale d'enseignants. Il s'agit d'un enseignant régulier qui est libéré d'une partie de sa tâche d'enseignement pour une année scolaire se terminant le 30 juin afin d'exercer le rôle d'enseignant ressource⁴¹.

Encadrement (soutien)

Intervention par un enseignant auprès d'un élève ou d'un groupe d'élèves visant à promouvoir le développement personnel et social de l'élève et l'invitant à assumer ses responsabilités relativement à sa propre formation⁴².

Équipe-école

Il s'agit des enseignants (y compris les enseignants ressource et les spécialistes), des directions d'établissement, des professionnels non enseignants (ergothérapeutes, psychologues⁴³), des consultants de la commission scolaire, des aides/préposés, des techniciens en éducation spécialisée.

Groupe régulier

Un groupe d'élèves qui suivent un parcours d'apprentissage d'éducation générale plutôt qu'un parcours éducatif diversifié⁴⁴.

Réunion de transition

La période pendant laquelle la transition des élèves, de l'école primaire à l'école secondaire par exemple, est planifiée et les mesures de soutien sont mises en œuvre⁴⁵.

Comité ad hoc

Le comité ad hoc est composé d'un représentant de l'administration de l'école, du ou des enseignants concernés et, si nécessaire, d'un professionnel non enseignant. Le mandat du comité ad hoc concerne le processus du PI tel que décrit dans la Convention collective provinciale⁴⁶.

Réunion concernant l'orientation des services en ressource

L'orientation des services de ressources, en tant que service de soutien, peut être un sujet de discussion au conseil des enseignants⁴⁷.

41 Entente provinciale 2020-2023; 8-11.05; 8-11.06

42 Entente provinciale 2020-2023; 8-7.01a)

43 Entente provinciale 2020-2023; 8-9.08

44 MEQ: Parcours de formation axée sur l'emploi

45 MEQ: Guide pour soutenir une transition scolaire de qualité vers le secondaire : école primaire, école secondaire

46 Entente provinciale 2020-2023; 8-9.08

47 Entente provinciale 2020-2023; 8-12.00

Bibliographie et documents à l'appui

[Personnel enseignant – Comité patronal de négociation pour les commissions scolaires anglophones \(gouv.qc.ca\)](#) 17 novembre 2021.
Convention collective 2020-2023

Ministère de l'Éducation. (2009).
[Tous ensemble pour la réussite scolaire](#)

Ministère de l'Éducation. (n.d.).
[Chapitre 3 Les compétences transversales, Programme de formation de l'école québécoise, 1^{er} cycle](#)

Ministère de l'Éducation. (n.d.).
[Chapitre 3 Les compétences transversales, Programme de formation de l'école québécoise, 2^e cycle](#)

Ministère de l'Éducation. (2021).
[ÉKIP : Santé, bien-être et réussite éducative des jeunes](#)

Ministère de l'Éducation. (2013).
[Guide pour soutenir une transition scolaire de qualité vers le secondaire](#)

Ministère de l'Éducation. (2021).
[Reference Framework for Professional Competencies for Teachers.](#)
[Référentiel de compétences professionnelles-Profession enseignante.](#)

7.1

Bibliographie et documents à l'appui

Ministère de l'Éducation. (2022).

[Transition des élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage](#)

Ministère de l'Éducation. (2013).

[Parcours de formation axée sur l'emploi](#)

Publications Québec. (2 juin 2022)

[Chap. I-13.3 – Loi sur l'instruction publique \(gouv.qc.ca\), art. 96.14](#)

Association provinciale des enseignantes et des enseignants du Québec
(14 décembre 2020)

[Référentiel : les élèves à risque et HDAA destiné au personnel enseignant dans le secteur anglophone](#)

Ministère de l'Éducation. (2021).

[Pistes pour la démarche du plan d'intervention Mesure d'adaptation et modification des attentes par rapport aux exigences du PFEQ \(élèves HDAA\)](#)

Ministère de l'Éducation. (2021).

[Différenciation pédagogique : Soutenir tous les élèves pour favoriser leur réussite éducative](#)

7.2

Remerciements

Les groupes suivants ont été consultés lors de l'élaboration de ce document. Nous les remercions pour le temps qu'ils nous ont consacré et pour leurs commentaires constructifs.

- Avancement du savoir en enseignement différencié et en inclusion (ALDI)
- Équipe des relations de travail de l'APEQ
- Équipe des affaires professionnelles de l'APEQ
- Comité exécutif de l'APEQ
- Conseil d'administration de l'APEQ
- Comité EHDAA de l'APEQ